

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

Information relative à l'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et l'État d'Israël concernant les mesures de libéralisation réciproques et le remplacement des protocoles 1 et 2 de l'accord d'association CE-Israël

L'accord sous forme d'échange de lettres ayant été signé par la Communauté et Israël à Bruxelles le 23 décembre 2003 est entré en vigueur le 23 décembre 2003. Les dispositions de l'accord sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2004. L'accord a été publié au *Journal officiel de l'Union européenne* L 346 du 31 décembre 2003, p. 65.

Information relative à l'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et le Royaume du Maroc concernant les mesures de libéralisation réciproques et le remplacement des protocoles 1 et 3 de l'accord d'association CE-Royaume du Maroc

L'accord sous forme d'échange de lettres ayant été signé par la Communauté le 23 décembre 2003 et par la partie marocaine le 30 décembre 2003, l'accord est entré en vigueur le 30 décembre 2003. Les dispositions de l'accord sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2004, à l'exception des articles 2, 4 et 5 du protocole 1 qui sont applicables depuis le 1^{er} octobre 2003. L'accord a été publié au *Journal officiel de l'Union européenne* L 345 du 31 décembre 2003, p. 117.

Information relative à l'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire des dispositions commerciales et des mesures d'accompagnement de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République arabe d'Égypte, d'autre part

L'accord sous forme d'échange de lettres ayant été signé par la Communauté le 19 décembre 2003 et par l'Égypte le 21 décembre 2003, l'accord est entré en vigueur le 21 décembre 2003. Les dispositions de l'accord sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2004. L'accord a été publié au *Journal officiel de l'Union européenne* L 345 du 31 décembre 2003, p. 113.
